



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 octobre 2022

N°2022-10-06

Envoyé en préfecture le 11/10/2022

Reçu en préfecture le 11/10/2022

Publié le

ID : 074-217402296-20221006-CR20221006-AI



Présent.e.s : Mesdames, Messieurs Gabriel DOUBLET, Danielle COTTET, Robert BOSSON, Pascale BURNIER, Catherine MOUCHET, Gabriel LYONNET, Séverine BALSAT, Giovanni LEONE DE MAGISTRIS, Bénédicte DONSIMONI, Alain BARATAY, Marie-Christine BELLUZZO, Natasha LAVY, Jean-Michel RAVEL, Guylaine PITTEL, Sonia SABOUREAU-RASCAR, Marie-Laure CHARDON, Yannick CHARVET, Laurent RUIZ.

Absent.e.s excusé.es et représenté.es : Mesdames, Messieurs Jean-Marc PEUTET représenté par Gabriel LYONNET, Kris AILLAUD représenté par Laurent RUIZ, Jérôme LAYAT représenté par Catherine MOUCHET, David BOZON représenté par Robert BOSSON, Aurélie MARCHAND représentée par Danielle COTTET, Lucille COTTY représentée par Pascale BURNIER, Jean COMBETTE représenté par Gabriel DOUBLET

Absents excusés : Steve BONNARD, Brigitte SOFI

Assiste : Brice FUSARO (Directeur général des services)

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h38.

1 - Approbation du compte-rendu du 1^{er} septembre 2022

Approuvé à l'unanimité.

2 - Nomination d'un secrétaire de séance conformément à l'article L 2121.15 du CGCT

Madame Danielle COTTET.

3 - Information, actualités sur les commissions communales, intercommunales, structures intercommunales

- Réalisation du terrain de football

Les murs sont terminés. Le délai de livraison est annoncé le 20 novembre. Tout va dépendre de l'humidité. La dépose du gazon synthétique ne peut se faire en période trop humide. Le club de football a une solution en cas de report. Pour l'entretien, le Kubota ne pourra aller sur le terrain car les pneus ne sont pas adaptés et l'engin est trop lourd. Voir pour externaliser le brossage du terrain ou sur le marché des occasions pour une solution alternative. L'accès pour la famille Briffaud sera fait en milieu de semaine prochaine. Le chemin de la fondue a réouvert.

Le marché pour les Algécos sera publié demain.

- Révision PLU

Un marché est nécessaire pour la révision. Le cahier des charges est en cours de rédaction.

- Plan communal de sauvegarde (PCS)

La mise à jour est en voie de finalisation.

- Commission scolaire

11 octobre : conseil d'école élémentaire

15 octobre : porte ouverte du SMAJE

- *Comité de pilotage lutte contre le gaspillage alimentaire*

Une séance s'est tenue ce mercredi. On est dans la moyenne nationale en termes de pesée. Sur une semaine, 1100€ de gaspillé, en moyenne, soit 250 repas. Des solutions sont en cours d'élaboration pour limiter drastiquement ce gaspillage. L'organisation du restaurant scolaire va être revu pour favoriser la mixité entre les âges, réduire le bruit, limiter les barrières, développer un mode self. La cour devant la marmite va être réaménagée. Des bacs de compostage vont être posés pendant les vacances de Toussaint.

- *Collecte de dons de jeux*

Nous pouvons déjà regarder avec les stocks au SMAJE et la Bibliothèque. Voir pour l'intégrer au PCS.

- *Club des ainés*

Repas de la semaine prochaine : il y a 53 inscrits.

- *Accès sécurisé du collège*

Le Département de la Haute-Savoie s'est engagé, par courrier, pour prendre en charge la sécurisation des accès du collège.

Le courrier résumant les engagements du Département est en cours de rédaction. Il va arriver prochainement.

- *Gens du voyage*

La mobilisation a payé. Le Préfet a donné son accord, ainsi que le Procureur, pour qu'une opération soit menée sur le site. Le référé d'expulsion a été demandé. Séance à l'Association des maires de France, la semaine prochaine, sur ce sujet.

- *Cession du terrain pour le collège*

La signature est prévue mardi prochain, le 11 octobre.

- *Observatoire des loyers*

Cet outil va bientôt voir le jour en Haute-Savoie. Une candidature a été déposée pour engager l'encadrement des loyers, à titre expérimental. L'objectif est de maîtriser les coûts, notamment pour les ménages les plus modestes.

- *Observatoire Statistique Transfrontalier*

La séance de mardi dernier était très tendue. Enormément de soignants vivent en France et travaillent à Genève. La situation est préoccupante dans les hôpitaux français et dans les Ephad, qui sont obligés de fermer 15% des lits, faute de personnels. Des solutions sont en cours pour remédier à la situation (accès au logement, formation, prime de vie chère...).

- *Fête de la Maude*

C'est dimanche, le 09 octobre. Il manque encore des bénévoles.

- *Réunion des associations*

La séance se tiendra jeudi prochain, après la municipalité, à 20h00.

- *Chaudière de la Mairie*

Un audit a été réalisé mercredi dernier, le 05 octobre. La chaudière gaz tourne mal. Trois vannes sur quatre sont abimées. Il faudra revoir le fonctionnement pour gaspiller moins d'énergie. Un courrier est parti au prestataire.

Envoyé en préfecture le 11/10/2022

Reçu en préfecture le 11/10/2022

Publié le



ID : 074-217402296-20221006-CR20221006-AI

4 – Délégation de signature à M. le Maire

Néant.

5 – Transfert du domaine public de l'Etat au domaine public de la commune de la parcelle cadastrée section C n°3736 située au lieudit « Neydens »

Madame Danielle COTTET présente la délibération.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

6 – Désaffectation et déclassement des parcelles situées lieudit « Champ Duboule »

Madame Danielle COTTET présente la délibération.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

7 – Cession de la parcelle Ex DP1 à Annemasse les Voirons Agglomération et modification de la superficie de la parcelle C3728 lieudit « Champ Duboule »

Madame Danielle COTTET présente la délibération.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

8 – Servitude de passage sur la parcelle communale cadastrée section C n°916 lieudit « La Charrière »

Madame Danielle COTTET présente la délibération.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

9 – Extinction de l'éclairage public sur l'ensemble du territoire communal

Monsieur le Maire présente la délibération.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

10 – Promesse bail emphytéotique – Enercoop AURA

Monsieur Alain BARATAY présente la délibération.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

11 – Demande de subvention 2023 pour l'animation Natura 2000 sur les Voirons

Monsieur le Maire présente la délibération. La région Auvergne Rhône-Alpes est contrainte de verser la subvention. Le financement provient des fonds européens.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

12 – Construction d'un terrain de football – demande de subvention auprès de la Fédération Française de Football au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) 2022 - 2023

Monsieur le Maire présente la délibération.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

13 – Contrat d'apprentissage au pôle éducation

Madame Catherine MOUCHET présente la délibération.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

14 - Porter à connaissance au Conseil Municipal

Néant.

15 - Questions diverses

- Location de la salle du Balcon

A chaque location, il y a beaucoup de nuisances. C'est très compliqué d'intervenir pour les élus et les agents. La proposition : ne plus louer la salle du Balcon aux locataires privés, jusqu'à la fin des travaux de la MJC. Les locations ne sont plus acceptées. Il est proposé de la maintenir à la location aux associations. La salle communale sera toujours accessible à la location.

Proposition validée avec 14 voix pour, 7 abstentions et 3 contre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h05.

Madame la Secrétaire de Séance
Mme. Danielle COTTET



Monsieur le Maire
M. Gabriel DOUBLET





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le six octobre deux mille vingt-deux, le Conseil Municipal de SAINT-CERGUES (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de M. Gabriel DOUBLET, Maire.

Présidence : Monsieur Gabriel DOUBLET, Maire

Secrétaire de séance : Madame Danielle COTTET

Présent.e.s : Mesdames, Messieurs Gabriel DOUBLET, Danielle COTTET, Robert BOSSON, Pascale BURNIER, Catherine MOUCHET, Gabriel LYONNET, Séverine BALSAT, Giovanni LEONE DE MAGISTRIS, Bénédicte DONSIMONI, Alain BARATAY, Marie-Christine BELLUZZO, Natasha LAVY, Jean-Michel RAVEL, Guylaine PITTEL, Sonia SABOUREAU-RASCAR, Marie-Laure CHARDON, Yannick CHARVET, Laurent RUIZ.

Absent.e.s excusé.es et représenté.es : Mesdames, Messieurs Jean-Marc PEUTET représenté par Gabriel LYONNET, Kris AILLAUD représenté par Laurent RUIZ, Jérôme LAYAT représenté par Catherine MOUCHET, David BOZON représenté par Robert BOSSON, Aurélie MARCHAND représentée par Danielle COTTET, Lucille COTTY représentée par Pascale BURNIER, Jean COMBETTE représenté par Gabriel DOUBLET

Absents excusés : Steve BONNARD, Brigitte SOFI

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 septembre 2022

Lieu : Salle du Conseil Municipal – 963, Rue des Allobroges – 74140 Saint-Cergues

Nombre de conseillers : 27 **Quorum :** 14 **Présent.e.s et représenté.e.s :** 25

OBJET : **8. DOMAINES DE COMPÉTENCES PAR THÈMES**
 8.3 Voirie

Délibération n°2022-10-01

Objet : Transfert du domaine public de l'Etat au domaine public routier de la commune de la parcelle cadastrée section C n°3736 située lieudit « Neydens »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment l'article L. 2123-3 ;
Considérant que, à la suite des travaux de la 2 x 2 voies, la parcelle cadastrée section C n°3736 située au lieudit « Neydens » a été laissée dans le domaine public de l'Etat ;
Considérant qu'il est possible pour l'Etat de reclasser la parcelle cadastrée section C n°3736 située au lieudit « Neydens » dans le domaine public communal ;
Considérant que le transfert du domaine public de l'Etat au domaine public routier de la commune est possible ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL
ENTENDU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE
APRES AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE**

ACCEPTE le transfert du domaine public de l'Etat au domaine public routier de la commune.

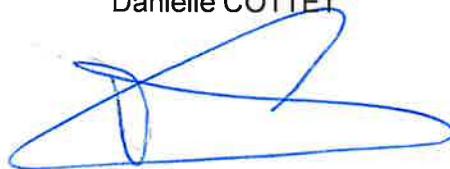
AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout document inhérent à la mise en œuvre de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE

Le Maire certifie exécutoire du présent acte télétransmis en Sous-Préfecture de Saint-Julien en Genevois.

Publié ou notifié le :

Secrétaire de séance,
Danielle COTTET



Le Maire,
Gabriel DOUBLET






EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le six octobre deux mille vingt-deux, le Conseil Municipal de SAINT-CERGUES (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de M. Gabriel DOUBLET, Maire.

Présidence : Monsieur Gabriel DOUBLET, Maire

Secrétaire de séance : Madame Danielle COTTET

Présent.e.s : Mesdames, Messieurs Gabriel DOUBLET, Danielle COTTET, Robert BOSSON, Pascale BURNIER, Catherine MOUCHET, Gabriel LYONNET, Séverine BALSAT, Giovanni LEONE DE MAGISTRIS, Bénédicte DONSIMONI, Alain BARATAY, Marie-Christine BELLUZZO, Natasha LAVY, Jean-Michel RAVEL, Guylaine PITTEL, Sonia SABOUREAU-RASCAR, Marie-Laure CHARDON, Yannick CHARVET, Laurent RUIZ.

Absent.e.s excusé.es et représenté.es : Mesdames, Messieurs Jean-Marc PEUTET représenté par Gabriel LYONNET, Kris AILLAUD représenté par Laurent RUIZ, Jérôme LAYAT représenté par Catherine MOUCHET, David BOZON représenté par Robert BOSSON, Aurélie MARCHAND représentée par Danielle COTTET, Lucille COTTY représentée par Pascale BURNIER, Jean COMBETTE représenté par Gabriel DOUBLET

Absents excusés : Steve BONNARD, Brigitte SOFI

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 septembre 2022

Lieu : Salle du Conseil Municipal – 963, Rue des Allobroges – 74140 Saint-Cergues

Nombre de conseillers : 27 **Quorum :** 14 **Présent.e.s et représenté.e.s :** 25

OBJET : **3. DOMAINE et PATRIMOINE**
 3.5 Actes de gestion du domaine public

Délibération n°2022-10-02

Objet : Désaffectation et déclassement des parcelles situées lieudit « Champ Duboule »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment l'article L. 2114-1 ;

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Considérant que les parcelles sises route du Bourgeau et cadastrées section C n°3728, n°3732 et n°3737 situées au lieudit « Champ Duboule » ne sont plus affectées au service public, depuis mars 2022, celles-ci étaient auparavant à l'usage de la Maison des Jeunes et de la Culture, du terrain de football et des courts de tennis ;

Considérant que ces tènements ne sont plus affectés à un service public ou à l'usage direct du public dans la mesure où il a été désaffecté ;

Considérant qu'il résulte de cette situation une désaffectation de fait de ces terrains ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL
ENTENDU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE
APRES AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE**

CONSTATE la désaffectation des parcelles sises route du Bourgeau.

DÉCIDE du déclassement des parcelles sises route du Bourgeau.

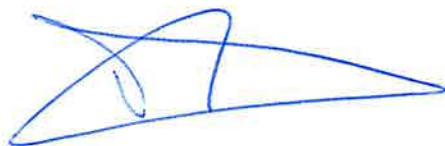
AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout document inhérent à la mise en œuvre de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE

Le Maire certifie exécutoire du présent acte télétransmis en Sous-Préfecture de Saint-Julien en Genevois.

Publié ou notifié le :

Secrétaire de séance,
Danielle COTTET



Le Maire,
Gabriel DOUBLET





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le six octobre deux mille vingt-deux, le Conseil Municipal de SAINT-CERGUES (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de M. Gabriel DOUBLET, Maire.

Présidence : Monsieur Gabriel DOUBLET, Maire

Secrétaire de séance : Madame Danielle COTTET

Présent.e.s : Mesdames, Messieurs Gabriel DOUBLET, Danielle COTTET, Robert BOSSON, Pascale BURNIER, Catherine MOUCHET, Gabriel LYONNET, Séverine BALSAT, Giovanni LEONE DE MAGISTRIS, Bénédicte DONSIMONI, Alain BARATAY, Marie-Christine BELLUZZO, Natasha LAVY, Jean-Michel RAVEL, Guylaine PITTEL, Sonia SABOUREAU-RASCAR, Marie-Laure CHARDON, Yannick CHARVET, Laurent RUIZ.

Absent.e.s excusé.es et représenté.es : Mesdames, Messieurs Jean-Marc PEUTET représenté par Gabriel LYONNET, Kris AILLAUD représenté par Laurent RUIZ, Jérôme LAYAT représenté par Catherine MOUCHET, David BOZON représenté par Robert BOSSON, Aurélie MARCHAND représentée par Danielle COTTET, Lucille COTTY représentée par Pascale BURNIER, Jean COMBETTE représenté par Gabriel DOUBLET

Absents excusés : Steve BONNARD, Brigitte SOFI

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 septembre 2022

Lieu : Salle du Conseil Municipal – 963, Rue des Allobroges – 74140 Saint-Cergues

Nombre de conseillers : 27 **Quorum** : 14 **Présent.e.s et représenté.e.s** : 25

OBJET : **3. DOMAINE ET PATRIMOINE**
 3.2. Aliénations
 3.2.2 Autres cessions

Délibération n°2022-10-03

Objet : Cession à l'amiable lieudit « Champ Duboule »

Vu les dispositions des articles L.213-2 et suivants du Code de l'Éducation ;

Vu la délibération n°2020-12-81 du conseil municipal en date du 03 décembre 2020, validant la délimitation de l'emprise foncière mise à disposition du Département, libre de toute occupation et construction et la formalisation d'une convention cadre pour la création du futur collège de Saint-Cergues, sur le lieudit Champ Duboule sur la commune de Saint-Cergues ;

Vu la délibération n°2022-04-09 du conseil municipal en date du 07 avril 2022, approuvant la cession des parcelles actuellement cadastrées section C n°3732, C n°3728 et C n°3737p1², pour un montant total de 2 761 566 €, au profit d'Annemasse les Voirons-Agglomération ;

Considérant que dans le cadre du procès-verbal de bornage et de reconnaissance de limites dressé par le cabinet de géomètres COLLOUD, la commune cède la parcelle cadastrée ExDP 1 pour une superficie de 777 m² ;

Considérant qu'il y a lieu de modifier la superficie vendue de la parcelle cadastrée section C n°3728p1, à savoir 11485 m² au lieu de 12989 m² ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL
ENTENDU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE
APRES AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE**

APPROUVE la cession de la parcelle cadastrée ExDP 1 pour une superficie de 777 m² ;

APPROUVE la modification de la superficie de la parcelle cadastrée section C n°3728p1, à savoir 11485 m² au lieu de 12989 m² ;

PRECISE que l'acte sera établi par Maître Christian VERDONNET, notaire à Annemasse ;

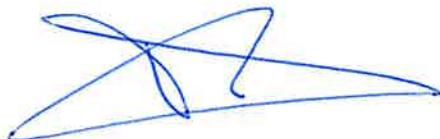
AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout document inhérent à la mise en œuvre de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE

Le Maire certifie exécutoire du présent acte télétransmis en Sous-Préfecture de Saint-Julien en Genevois.

Publié ou notifié le :

Secrétaire de séance,
Danielle COTTET



Le Maire,
Gabriel DOUBLET






EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le six octobre deux mille vingt-deux, le Conseil Municipal de SAINT-CERGUES (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de M. Gabriel DOUBLET, Maire.

Présidence : Monsieur Gabriel DOUBLET, Maire

Secrétaire de séance : Madame Danielle COTTET

Présent.e.s : Mesdames, Messieurs Gabriel DOUBLET, Danielle COTTET, Robert BOSSON, Pascale BURNIER, Catherine MOUCHET, Gabriel LYONNET, Séverine BALSAT, Giovanni LEONE DE MAGISTRIS, Bénédicte DONSIMONI, Alain BARATAY, Marie-Christine BELLUZZO, Natasha LAVY, Jean-Michel RAVEL, Guylaine PITTEL, Sonia SABOUREAU-RASCAR, Marie-Laure CHARDON, Yannick CHARVET, Laurent RUIZ.

Absent.e.s excusé.es et représenté.es : Mesdames, Messieurs Jean-Marc PEUTET représenté par Gabriel LYONNET, Kris AILLAUD représenté par Laurent RUIZ, Jérôme LAYAT représenté par Catherine MOUCHET, David BOZON représenté par Robert BOSSON, Aurélie MARCHAND représentée par Danielle COTTET, Lucille COTTY représentée par Pascale BURNIER, Jean COMBETTE représenté par Gabriel DOUBLET

Absents excusés : Steve BONNARD, Brigitte SOFI

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 septembre 2022

Lieu : Salle du Conseil Municipal – 963, Rue des Allobroges – 74140 Saint-Cergues

Nombre de conseillers : 27 **Quorum :** 14 **Présent.e.s et représenté.e.s :** 25

OBJET : **8. DOMAINES DE COMPÉTENCES PAR THÈMES**
 8.3 Voirie

Délibération n°2022-10-04

Objet : Servitude passage sur la parcelle communale cadastrée section C n°916 lieudit « La Charrière »

Considérant que, la commune est propriétaire de la parcelle cadastrée section C n°916, d'une superficie de 49 m², située au lieudit « la Charrière » ;

Considérant que la parcelle contiguë cadastrée section C n°925 fait l'objet d'une vente ;

Considérant qu'il est nécessaire de créer une servitude de passage au profit de la parcelle communale ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL
ENTENDU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE
APRES AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE**

APPROUVE la constitution de la servitude.

PRÉCISE que l'acte sera établi par Maître David BORDET, notaire à AIX-LES-BAINS.

PRÉCISE que les frais de notaires seront à la charge de l'acquéreur de la parcelle cadastrée section C n°925.

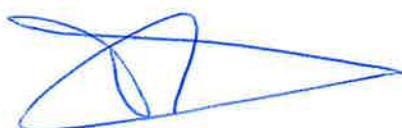
AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout document inhérent à la mise en œuvre de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE

Le Maire certifie exécutoire du présent acte télétransmis en Sous-Préfecture de Saint-Julien en Genevois.

Publié ou notifié le :

Secrétaire de séance,
Danielle COTTET



Le Maire,
Gabriel DOUBLET






EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le six octobre deux mille vingt-deux, le Conseil Municipal de SAINT-CERGUES (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de M. Gabriel DOUBLET, Maire.

Présidence : Monsieur Gabriel DOUBLET, Maire

Secrétaire de séance : Madame Danielle COTTET

Présent.e.s : Mesdames, Messieurs Gabriel DOUBLET, Danielle COTTET, Robert BOSSON, Pascale BURNIER, Catherine MOUCHET, Gabriel LYONNET, Séverine BALSAT, Giovanni LEONE DE MAGISTRIS, Bénédicte DONSIMONI, Alain BARATAY, Marie-Christine BELLUZZO, Natasha LAVY, Jean-Michel RAVEL, Guylaine PITTEL, Sonia SABOUREAU-RASCAR, Marie-Laure CHARDON, Yannick CHARVET, Laurent RUIZ.

Absent.e.s excusé.es et représenté.es : Mesdames, Messieurs Jean-Marc PEUTET représenté par Gabriel LYONNET, Kris AILLAUD représenté par Laurent RUIZ, Jérôme LAYAT représenté par Catherine MOUCHET, David BOZON représenté par Robert BOSSON, Aurélie MARCHAND représentée par Danielle COTTET, Lucille COTTY représentée par Pascale BURNIER, Jean COMBETTE représenté par Gabriel DOUBLET

Absents excusés : Steve BONNARD, Brigitte SOFI

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 septembre 2022

Lieu : Salle du Conseil Municipal – 963, Rue des Allobroges – 74140 Saint-Cergues

Nombre de conseillers : 27 **Quorum :** 14 **Présent.e.s et représenté.e.s :** 25

OBJET : **6. POLICE MUNICIPALE**
 6.1.3 Autres

Délibération n°2022-10-05

Objet : extinction de l'éclairage sur l'ensemble du territoire communal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu l'article L.2212-1 du CGCT par lequel le Maire concourt par son pouvoir de police à l'exercice des missions de sécurité publique ;

Vu l'article L.2221-2 du CGCT relatif à la police municipale dont l'objet est d'assurer le bon ordre, la sûreté et la salubrité publique, notamment l'alinéa 1 qui dispose que l'éclairage public fait partie intégrante des pouvoirs de police du Maire, comme tout ce qui intéresse la sûreté et la commodité du passage dans les rues, quais, places et voies publiques ;

Vu la loi n°2009-967 du 03 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement dit « loi Grenelle 1 » et notamment l'article 41 ;

Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite « loi Grenelle 2 », notamment l'article 173 qui modifie le code de l'environnement, en créant les articles L.583-1 à L.583-5 sur la prévention des nuisances lumineuses ;

Vu le décret n°2011-831 du 12 juillet 2011 relatif à la prévention et à la limitation des nuisances lumineuses ;

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 sur la transition énergétique pour la croissance verte, et notamment l'article 189 ;

Vu la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, et notamment les articles 1^{er}, 3, 7 et 72.

Considérant que si une commune est tenue d'éclairer le domaine public dont la gestion lui incombe, au titre, notamment, des pouvoirs de police que confère au Maire le CGCT, cette responsabilité ne saurait conduire à assurer l'éclairage de manière absolue ou permanente ;

Considérant qu'une mesure d'extinction de l'éclairage public pendant une plage horaire peu fréquentée par la population, et après la fermeture des commerces de la commune, permet de réaliser des économies importantes sur la consommation d'énergie et de limiter la pollution lumineuse qui a des impacts négatifs sur la biodiversité ;

Considérant qu'éteindre, même partiellement, l'éclairage sur l'ensemble de la commune contribue à la mise en œuvre des nécessaires transitions énergétiques et écologique ;

Considérant que les enjeux liés à la maîtrise des dépenses et consommations d'énergie relatifs à l'éclairage public et aux effets liés à la pollution lumineuse sont importants ;

Considérant la réussite de l'opération la Nuit est Belle et de la phase d'expérimentation d'une année entre septembre 2021 et septembre 2022 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL
ENTENDU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE
APRES AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE**

DÉCIDE que l'éclairage public communal serait éteint entre 22h00 et 05h30, entre le 1^{er} septembre et le 30 avril ;

DÉCIDE que l'éclairage public communal serait totalement éteint, entre le 1^{er} mai et le 31 août ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout document inhérent à la mise en œuvre de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE

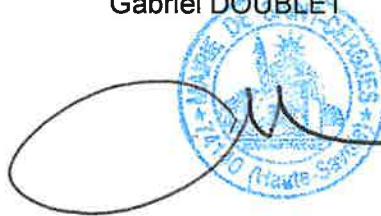
Le Maire certifie exécutoire du présent acte télétransmis en Sous-Préfecture de Saint-Julien en Genevois.

Publié ou notifié le :

Secrétaire de séance,
Danielle COTTET



Le Maire,
Gabriel DOUBLET






EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le six octobre deux mille vingt-deux, le Conseil Municipal de SAINT-CERGUES (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de M. Gabriel DOUBLET, Maire.

Présidence : Monsieur Gabriel DOUBLET, Maire

Secrétaire de séance : Madame Danielle COTTET

Présent.e.s : Mesdames, Messieurs Gabriel DOUBLET, Danielle COTTET, Robert BOSSON, Pascale BURNIER, Catherine MOUCHET, Gabriel LYONNET, Séverine BALSAT, Giovanni LEONE DE MAGISTRIS, Bénédicte DONSIMONI, Alain BARATAY, Marie-Christine BELLUZZO, Natasha LAVY, Jean-Michel RAVEL, Guylaine PITTEL, Sonia SABOUREAU-RASCAR, Marie-Laure CHARDON, Yannick CHARVET, Laurent RUIZ.

Absent.e.s excusé.es et représenté.es : Mesdames, Messieurs Jean-Marc PEUTET représenté par Gabriel LYONNET, Kris AILLAUD représenté par Laurent RUIZ, Jérôme LAYAT représenté par Catherine MOUCHET, David BOZON représenté par Robert BOSSON, Aurélie MARCHAND représentée par Danielle COTTET, Lucille COTTY représentée par Pascale BURNIER, Jean COMBETTE représenté par Gabriel DOUBLET

Absents excusés : Steve BONNARD, Brigitte SOFI

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 septembre 2022

Lieu : Salle du Conseil Municipal – 963, Rue des Allobroges – 74140 Saint-Cergues

Nombre de conseillers : 27 **Quorum :** 14 **Présent.e.s et représenté.e.s :** 25

OBJET : 3. DOMAINE et PATRIMOINE
 3.5 Actes de gestion du domaine public

Délibération n°2022-10-06

Objet : Promesse de Bail Emphytéotique – ENERCOOP AURA

Considérant que la société Enercoop Auvergne-Rhône-Alpes Production (ci-après Enercoop AURA) et la SAS Centrales Villageoises Faugny Genevois Citoyenergie ont convenu, sur une partie du territoire de la Haute-Savoie, d'un partenariat pour prospection et développer des projets solaires photovoltaïques au sol. Dans le cadre de ce partenariat, ils ont contacté la commune de Saint-Cergues afin de savoir si la commune était intéressée pour installer un parc solaire sur son

ancienne décharge communale. Le site projeté est situé en entrée de la commune, sur la parcelle ZC30, propriété de la commune de Saint-Cergues ;

Considérant que la commune de Saint-Cergues souhaite valoriser cette parcelle lançant un projet de centrale solaire au sol ;

Considérant que l'emplacement de la centrale sera défini d'après les conclusions des études de faisabilité ;

Considérant que le coût de réalisation de la Centrale, conformément au descriptif technique figurant en Annexe 3 de la promesse de bail emphytéotique, est à la charge du Bénéficiaire ;

Considérant que le coût des travaux ou études en dehors de la réalisation de la Centrale décrite ci-dessus sont également à la charge du Bénéficiaire ;

Considérant que pour préparer ce projet, le Bénéficiaire doit procéder aux études financières, administratives et techniques visant à confirmer l'intérêt, la faisabilité et la rentabilité de l'exploitation de la Centrale et obtenir les autorisations nécessaires ;

Considérant que les Parties se sont donc entendues sur les termes de la présente promesse de bail emphytéotique sous conditions suspensives (annexe 1), dont l'objet est de :

- Définir le périmètre des Etudes de faisabilité, celles-ci nécessitant une mise à disposition du Site par le Promettant et une coordination étroite entre les Parties ;
- Définir les conditions suspensives déterminantes à la réalisation du Projet, lesquelles une fois levées, conduiront à la signature d'un acte constitutif de droits réels, en l'espèce un Bail Emphytéotique ;
- Définir les conditions principales du Bail Emphytéotique qui sera conclu entre les Parties

**LE CONSEIL MUNICIPAL
ENTENDU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE
APRES AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE**

APPROUVE le projet de promesse de bail emphytéotique, sous conditions suspensives, au bénéfice de la société ENERCOOP AURA afin qu'elle puisse procéder aux études financières, administratives et techniques visant à confirmer l'intérêt, la faisabilité et la rentabilité de l'exploitation de la Centrale et obtenir les autorisations nécessaires.

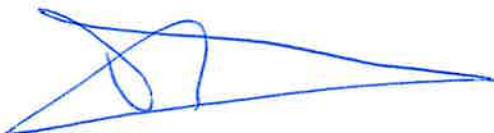
AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer l'acte relatif à la promesse de bail emphytéotique et tout document inhérent à la mise en œuvre de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE

Le Maire certifie exécutoire du présent acte télétransmis en Sous-Préfecture de Saint-Julien en Genevois.

Publié ou notifié le :

Secrétaire de séance,
Danielle COTTET



Le Maire,
Gabriel DOUBLET






**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le six octobre deux mille vingt-deux, le Conseil Municipal de SAINT-CERGUES (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de M. Gabriel DOUBLET, Maire.

Présidence : Monsieur Gabriel DOUBLET, Maire

Secrétaire de séance : Madame Danielle COTTET

Présent.e.s : Mesdames, Messieurs Gabriel DOUBLET, Danielle COTTET, Robert BOSSON, Pascale BURNIER, Catherine MOUCHET, Gabriel LYONNET, Séverine BALSAT, Giovanni LEONE DE MAGISTRIS, Bénédicte DONSIMONI, Alain BARATAY, Marie-Christine BELLUZZO, Natasha LAVY, Jean-Michel RAVEL, Guylaine PITTEL, Sonia SABOUREAU-RASCAR, Marie-Laure CHARDON, Yannick CHARVET, Laurent RUIZ.

Absent.e.s excusé.es et représenté.es : Mesdames, Messieurs Jean-Marc PEUTET représenté par Gabriel LYONNET, Kris AILLAUD représenté par Laurent RUIZ, Jérôme LAYAT représenté par Catherine MOUCHET, David BOZON représenté par Robert BOSSON, Aurélie MARCHAND représentée par Danielle COTTET, Lucille COTTY représentée par Pascale BURNIER, Jean COMBETTE représenté par Gabriel DOUBLET

Absents excusés : Steve BONNARD, Brigitte SOFI

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 septembre 2022

Lieu : Salle du Conseil Municipal – 963, Rue des Allobroges – 74140 Saint-Cergues

Nombre de conseillers : 27 **Quorum :** 14 **Présent.e.s et représenté.e.s :** 25

OBJET :

- 7. FINANCES
- 7.5 Subventions
- 7.5.1 Demande de subvention

Délibération n°2022-10-07

Objet : Demande de subvention 2023 pour l'animation du programme Natura 2000 sur les Voirons

Considérant que la commune a été désignée, par le Comité de pilotage du programme Natura 2000, structure animatrice du DOCOB du site Natura « Les Voirons » FR8201710.

Considérant le programme d'action prévu pour l'année 2023 qui s'élève à un montant de 32 835 euros , répartis comme ceci :

- Animations charte et contrat : 3000 €
- Sensibilisation et communication autour du projet : 12 300 €
- Accompagnement et suivi des contrats : 8 040 €
- Amélioration des connaissances écologique du site :
 - Suivi des populations de Sonneurs à ventre jaune sur le massif - 2390 €
 - Suivi des Chiroptères sur les clairières – 2940 € HT
 - Suivi des photos des mammifères 2 400 € HT
 - Acquisition de données biologiques 1765 €

Afin de pouvoir poursuivre les opérations engagées depuis des années, il est proposé de solliciter l'Union Européennes, l'Etat et la Région Auvergne Rhône-Alpes pour l'obtention d'une subvention au titre de l'Animation du DOCOB, à un taux de 100% d'aides publiques.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
ENTENDU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE
APRES AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE**

APPROUVE le plan de financement de l'animation du DOCOB du site NATURA 2000 « les Voirons » pour l'année 2023.

AUTORISE le Maire à solliciter l'Union Européennes, la Région Auvergne Rhône-Alpes et l'Etat pour l'engagement d'une subvention pour l'animation du site Natura 2000 « Les Voirons », dont le montant s'élève à 32 835 €

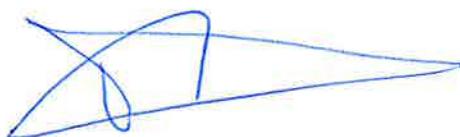
AUTORISE le Maire à signer tout document administratif et financier avec le prestataire retenu, et avec tout autre structure et organisme, et cela pour assurer l'exécution de cette demande d'aide.

AINSI FAIT ET DELIBERE

Le Maire certifie exécutoire du présent acte télétransmis en Sous-Préfecture de Saint-Julien en Genevois.

Publié ou notifié le :

Secrétaire de séance,
Danielle COTTET



Le Maire,
Gabriel DOUBLET





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le six octobre deux mille vingt-deux, le Conseil Municipal de SAINT-CERGUES (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de M. Gabriel DOUBLET, Maire.

Présidence : Monsieur Gabriel DOUBLET, Maire

Secrétaire de séance : Madame Danielle COTTET

Présent.e.s : Mesdames, Messieurs Gabriel DOUBLET, Danielle COTTET, Robert BOSSON, Pascale BURNIER, Catherine MOUCHET, Gabriel LYONNET, Séverine BALSAT, Giovanni LEONE DE MAGISTRIS, Bénédicte DONSIMONI, Alain BARATAY, Marie-Christine BELLUZZO, Natasha LAVY, Jean-Michel RAVEL, Guylaine PITTEL, Sonia SABOUREAU-RASCAR, Marie-Laure CHARDON, Yannick CHARVET, Laurent RUIZ.

Absent.e.s excusé.es et représenté.es : Mesdames, Messieurs Jean-Marc PEUTET représenté par Gabriel LYONNET, Kris AILLAUD représenté par Laurent RUIZ, Jérôme LAYAT représenté par Catherine MOUCHET, David BOZON représenté par Robert BOSSON, Aurélie MARCHAND représentée par Danielle COTTET, Lucille COTTY représentée par Pascale BURNIER, Jean COMBETTE représenté par Gabriel DOUBLET

Absents excusés : Steve BONNARD, Brigitte SOFI

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 septembre 2022

Lieu : Salle du Conseil Municipal – 963, Rue des Allobroges – 74140 Saint-Cergues

Nombre de conseillers : 27 **Quorum :** 14 **Présent.e.s et représenté.e.s :** 25

OBJET :

- 7. FINANCES
- 7.5 Subventions
- 7.5.1 Demande de subvention

Délibération n°2022-10-08

Objet : Construction d'un terrain de football - Demande de subvention auprès de la Fédération Française de Football au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) 2022-2023

VU la délibération du Conseil Municipal n°2020-12-81 du 03 décembre 2020, délimitant l'emprise foncière pour la création du futur collège ;

VU la délibération du Conseil Municipal n°2021-03-04 du 04 mars 2021, donnant accord de principe pour le programme de construction d'un collège sur la commune d'une capacité de 650 élèves sur le secteur « Champ Duboule » ;

VU la délibération du Conseil Municipal n°2021-03-05 du 4 mars 2021, approuvant la reconstruction des aménagements sportifs et sociaux-culturels communaux, liés au projet d'implantation du collège ;

Considérant qu'au vu dynamisme du club de football de Saint-Cergues et pour améliorer ses conditions de pratique, la commune de Saint-Cergues a décidé de construire un nouveau terrain de football d'une surface utile de 100x60 mètres ;

Considérant que l'ancien terrain de football est vieillissant et n'est plus adapté aux besoins du club et des joueurs. La réalisation du futur collège de Saint-Cergues nécessite la démolition et la reconstruction de l'équipement, dans la proximité immédiate du futur établissement scolaire ;

Considérant que la construction d'un terrain en revêtement synthétique s'effectue selon acquisition d'une surface dans l'emprise du collège pour la réalisation et sera accompagnée d'aménagement des vestiaires ;

Ce nouvel équipement va permettre de renouer avec un nouveau dynamisme insufflé par le club communal et d'organiser des entraînements et des rencontres avec d'autres clubs ;

Suite aux résultats de l'appel d'offres, le montant de l'opération est de 1 100 500 € HT. La dimension de ce projet permet de solliciter une subvention de 40 000 € au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) dans le cadre de son chapitre équipements ;

Une subvention départementale de 50 000 € a également été obtenue en faveur de ce projet, ainsi qu'une subvention du conseil régional : dispositif équipements sportifs de proximité pour 100 000 € ;

Que la construction du terrain de football en gazon synthétique est chiffrée à 1 100 500 € H.T.

Les crédits d'équipements sont répartis comme suit :

| Nature de l'opération | Montants estimatifs |
|--|---------------------|
| Construction d'un terrain de football en revêtement synthétique | 1 100 500 € |
| - Terrassements, revêtements terrains de sport, réseau secs et humides, clôtures | 1 006 000 € |
| - Eclairages niveau E6 – 150 LUX | 94 500 € |

Le budget nécessaire à la relocalisation d'activités sera financé, en partie, par la vente des terrains, propriétés de la commune nécessaires à la réalisation du collège, à Annemasse Agglo, ainsi que par les subventions accordées par les partenaires publics de la commune (Département de la Haute-Savoie, Région Auvergne Rhône-Alpes, Etat, Agence Nationale du Sport...), au titre de différents programmes d'aide à l'investissement.

Ces différentes opérations – détaillées dans le tableau ci-dessus – peuvent faire l'objet d'une demande de subvention au titre du FAFA 2022-2023.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
ENTENDU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE**

**APRES AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE**

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter pour ce projet une subvention complémentaire auprès de la Fédération Française de Football au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur 2022-2023.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document y afférant ;

PRECISE que les dépenses sont inscrites au BP 2022.

AINSI FAIT ET DELIBERE

Le Maire certifie exécutoire du présent acte télétransmis en Sous-Préfecture de Saint-Julien en Genevois.

Publié ou notifié le :

Secrétaire de séance,
Danielle COTTET



Le Maire,
Gabriel DOUBLET





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le six octobre deux mille vingt-deux, le Conseil Municipal de SAINT-CERGUES (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de M. Gabriel DOUBLET, Maire.

Présidence : Monsieur Gabriel DOUBLET, Maire

Secrétaire de séance : Madame Danielle COTTET

Présent.e.s : Mesdames, Messieurs Gabriel DOUBLET, Danielle COTTET, Robert BOSSON, Pascale BURNIER, Catherine MOUCHET, Gabriel LYONNET, Séverine BALSAT, Giovanni LEONE DE MAGISTRIS, Bénédicte DONSIMONI, Alain BARATAY, Marie-Christine BELLUZZO, Natasha LAVY, Jean-Michel RAVEL, Guylaine PITTEL, Sonia SABOUREAU-RASCAR, Marie-Laure CHARDON, Yannick CHARVET, Laurent RUIZ.

Absent.e.s excusé.es et représenté.es : Mesdames, Messieurs Jean-Marc PEUTET représenté par Gabriel LYONNET, Kris AILLAUD représenté par Laurent RUIZ, Jérôme LAYAT représenté par Catherine MOUCHET, David BOZON représenté par Robert BOSSON, Aurélie MARCHAND représentée par Danielle COTTET, Lucille COTTY représentée par Pascale BURNIER, Jean COMBETTE représenté par Gabriel DOUBLET

Absents excusés : Steve BONNARD, Brigitte SOFI

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 septembre 2022

Lieu : Salle du Conseil Municipal – 963, Rue des Allobroges – 74140 Saint-Cergues

Nombre de conseillers : 27 **Quorum** : 14 **Présent.e.s et représenté.e.s** : 25

OBJET : **4. FONCTION PUBLIQUE**
 4.2 Personnels contractuels
 4.2.5 Autres actes
 Contrat d'apprentissage

Délibération n°2022-10-09

Objet : contrat d'apprentissage

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°92-675 du 17 juillet 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage, à la formation professionnelle et modifiant le code du travail ;

Vu le Décret n°92-1258 du 30 novembre 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage et son expérimentation dans le secteur public ;

Vu le Décret n°93-162 du 2 février 1993, relatif à la rémunération des apprentis dans le secteur public non industriel et commercial ;

Considérant que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans (sans limite d'âge supérieure d'entrée en formation concernant les travailleurs handicapés) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une administration ; que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre ;

Considérant que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
ENTENDU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE
APRES AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE**

APPROUVE le recours au contrat d'apprentissage,

DÉCIDE de conclure dès le mois d'octobre 2022, un contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :

| Service | Nombre de postes | Diplôme préparé | Durée de la formation |
|----------------|------------------|-----------------|-----------------------|
| Pôle éducation | 1 | CAP AEPE | 10 mois |

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets 2022 et 2023 au chapitre 012 article 6413 de nos documents budgétaires,

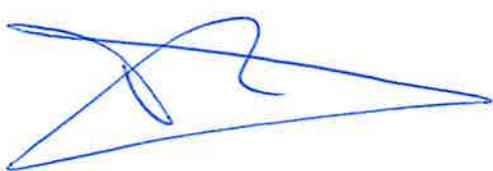
AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout document inhérent à la mise en œuvre de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE

Le Maire certifie exécutoire du présent acte télétransmis en Sous-Préfecture de Saint-Julien en Genevois.

Publié ou notifié le :

Secrétaire de séance,
Danielle COTTET



Le Maire,
Gabriel DOUBLET

